

LA BANQUE ALIMENTAIRE DE NAMUR – LUXEMBOURG

Asbl Banque Alimentaire des Provinces de Namur et de Luxembourg (BANL)



Éditorial

Le saviez-vous ?

Depuis le début de cette année, la Banque Alimentaire de Namur et de Luxembourg s'est inscrite au Cercle de Wallonie dont le siège se situe sur le parc industriel et d'affaires d'Ecolys. Amid Faljaoui, le célèbre chroniqueur économique de la RTBF et le Directeur de *Trends Tendances*, en est le Président.

Le Cercle de Wallonie est aussi le 1er club d'affaires en Belgique francophone. Il fédère quelque 1200 Membres actifs dans le secteur privé, public, académique et maintenant social, dont une grande majorité occupe des postes de direction. Avec ses 5 antennes (Namur, Liège, Braine-L'Alleud, Suarlée et Mons) et ses 150 événements par an, le Cercle de Wallonie est massivement actif et présent sur tout le territoire wallon et sert de lieu de rencontre et de porte-voix pour les forces vives de la Région, avec un seul but apolitique et fédérateur : contribuer au développement économique et social de la Wallonie. Il est ainsi impliqué dans diverses activités sociales, économiques, culturelles telles que :

1. Évènements sociaux et culturels
 - Organisation de rencontres sociales, événements culturels, conférences, et activités favorisant les échanges entre membres
2. Développement économique
 - Participation à des initiatives visant à stimuler le développement économique de la région wallonne, en favorisant l'entrepreneuriat local ou en soutenant des projets économiques
3. Actions caritatives et sociales
 - Participation à des œuvres de bienfaisance, projets sociaux, ou actions humanitaires en faveur de la communauté wallonne
4. Networking
 - Facilitation du réseautage entre membres et partenaires, favorisant ainsi les collaborations professionnelles et personnelles
5. Promotion de la Culture wallonne
 - Soutien et promotion de la culture wallonne à travers des événements artistiques, festivals, expositions, et autres activités culturelles

Par son axe de *Networking*, le Cercle de Wallonie se donne la mission de favoriser les contacts. A titre d'exemple, grâce à son émission TV hebdomadaire diffusée sur Canal Z, il encourage le développement des entreprises wallonnes en leur offrant de la visibilité. C'est précisément ce que recherche la BANL en tant qu'acteur social ! Voilà pourquoi la BANL, soucieuse de trouver sa place dans le tissu économique local, s'est inscrite au Cercle de Wallonie. Elle entend ainsi rencontrer des partenaires susceptibles de l'aider et de trouver de nouvelles sources d'approvisionnement, non seulement sur le Parc d'Ecolys, mais en investiguant plus largement encore. Partager le tissu économique, se faire connaître de l'ensemble des composantes sociétales sont des atouts importants pour la BANL.

Sommaire

Éditorial
Le saviez-vous ?
p.1

Entreprise Macors, partenaire de
la BANL
pp. 2 - 3

La sécurité à la BANL
pp. 4 - 5

DAUVISTER, *luminus*
pp. 6 - 7

Message de la Fédération Belge
des Banques Alimentaires (FBBA)
pp. 8 - 11

Soutien à la BANL
p. 12

Macors est une entreprise générale de construction, de rénovation et de transformation. Basée à Hamois, Macors s'applique à respecter les désirs de ses clients privés, publics ou industriels et réalise l'ensemble des travaux des bâtiments sur lesquels elle travaille.

Toutes leurs réalisations s'appuient sur une philosophie à laquelle adhère l'ensemble de leur équipe : viser l'excellence et avoir le souci du détail.

Aujourd'hui, Macors est une entreprise composée de 80 personnes (maçons, menuisiers, plafonneurs, apprentis et employés) et possède sa propre menuiserie qui permet la création d'ouvrages sur mesure (menuiserie extérieure ou ameublement).



L'équipe Macors

Soucieux de l'humain qui est toujours au centre d'un projet, qu'il soit client, artisan ou membre de notre personnel, l'entreprise met un point d'honneur à respecter les maîtres-mots faisant partie de son ADN : dialogue, sens de l'humain, créativité, qualité, polyvalence et formation.

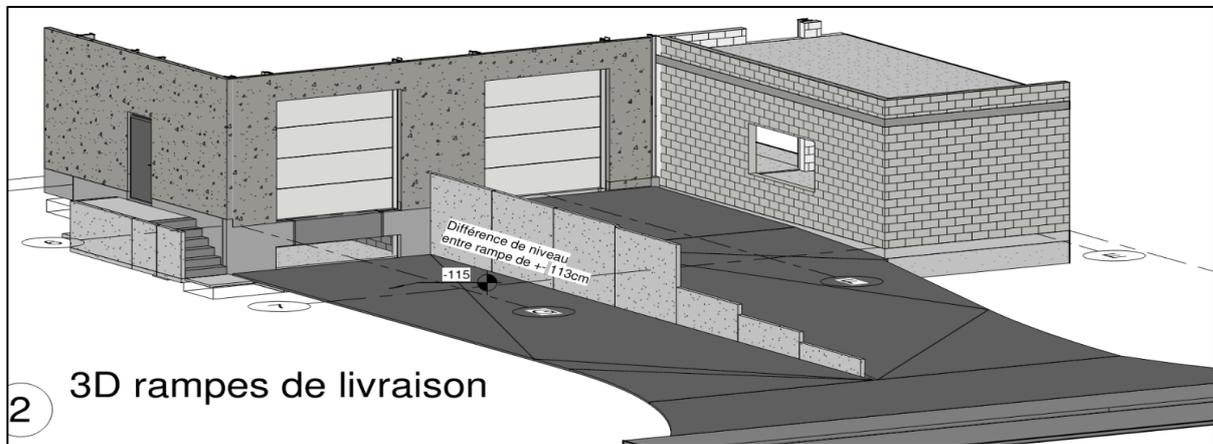
L'entreprise est attachée à ses valeurs. Celles-ci s'expriment à travers l'engagement et le dialogue auprès du client, qui sont représentées par **notre logo**: deux "1" qui dialoguent pour former un "M", symbole de sa personnalité.



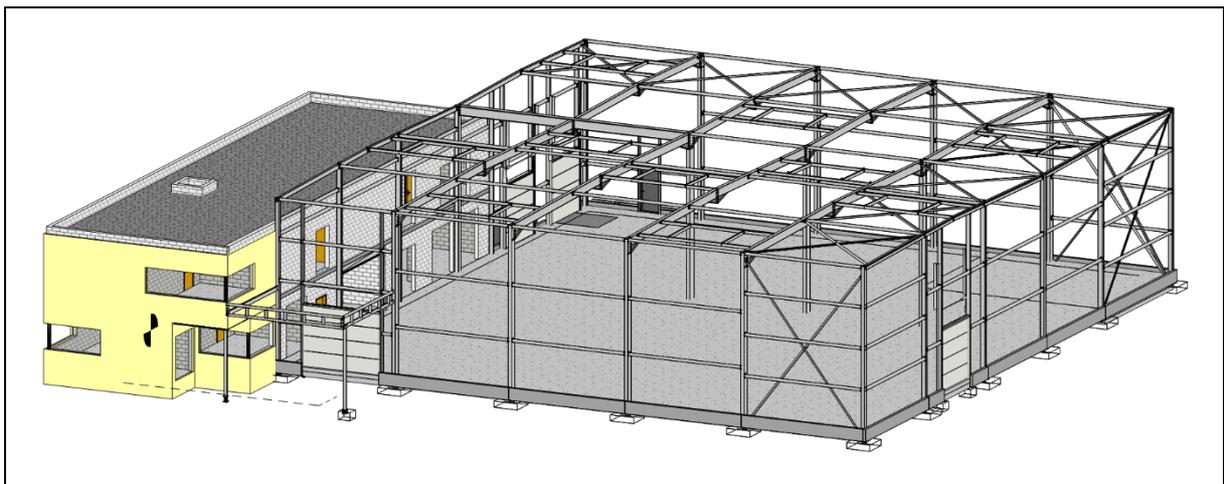
Macors et la Banque Alimentaire Namur Luxembourg

Les projets les plus aboutis sont souvent le fruit d'une réflexion en amont et d'un travail d'équipe entre le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage. Dans le cadre du partenariat BANL/Macors, l'entreprise a reçu la commande plusieurs mois avant l'achat du terrain et l'octroi du permis par la Banque Alimentaire. Grâce à ce timing, de nombreuses réunions préalables aux travaux ont permis d'affiner le projet dans la conception et l'utilisation quotidienne du bâtiment.

La cohésion des acteurs du projet et la bonne préparation ont rendu possible la conception de l'ensemble du projet en BIM (*Building Information Modeling*) avant l'exécution. Cette solution a de nombreux avantages tels que celui d'éviter des problèmes de conflit en amont de la réalisation et ainsi d'économiser du temps et des ressources lors de la réalisation. Aussi, la visualisation en 3D du projet a permis à l'équipe de la Banque Alimentaire de se projeter dans le nouveau bâtiment.



BIM : vue 3D des rampes de livraison



BIM : vue 3D de la structure du hall

Outre la participation lors de la préparation du dossier, l'équipe de la BANL (Messieurs Bulon, Peugnieu et Piret) ont remarquablement bien suivi l'évolution du chantier. Cette présence régulière a nourri les discussions et les réflexions avec le gestionnaire de chantier *Macors* (Messieurs Fransolet et Ombelet) pour rythmer le travail du début à la fin. Ce suivi et la mise à jour constante de la maquette BIM ont apporté les solutions techniques adéquates pour répondre aux impositions PEB/Pompier tout en tenant compte des contraintes techniques et budgétaires. Une étude de désenfumage a d'ailleurs été menée afin de répondre à ces impositions.

Il est également important de souligner l'implication de tous les corps de métier et intervenants. En effet, l'excellent résultat que l'on connaît est la somme des efforts de tous. L'entreprise *Macors* dans son ensemble remercie la Banque Alimentaire Namur Luxembourg pour sa confiance, son professionnalisme et son implication. Toute l'équipe est fière d'avoir pu participer à ce si beau projet social.



La sécurité à la BANL, c'est bien plus que vous ne pensez !

Elle est l'affaire de toutes et tous !

Vous aurez sans doute vu apposés dans l'entrepôt de la BANL depuis quelques mois déjà des panneaux avec comme slogan :

**« La sécurité
Ma priorité »**

**La Sécurité
Ma Priorité**

Il faut savoir que toute organisation employant des salariés, des bénévoles ou autres travailleurs est responsable de la sécurité au travail, et y est légalement tenue. La BANL est donc impérativement investie dans **la prévention des accidents et dans l'établissement d'une politique de sécurité intelligente basée sur la gestion des risques.**

Et pas seulement parce que la loi l'impose, mais aussi parce qu'elle est soucieuse de proposer un cadre de travail sûr et sain. Et pas seulement pour ses propres collaborateurs, mais aussi pour les associations caritatives et finalement les bénéficiaires. La notion de bien-être au sens large est donc omniprésente lorsque l'on aborde les questions de sécurité.

Pour la plupart d'entre nous, si l'on parle de « sécurité », nous pensons spontanément à des lieux de travail industriels ou à des entrepôts tels que le nôtre. Cependant un **accident peut arriver n'importe où et à n'importe quel moment.**

C'est pourquoi, pour la BANL, la sécurité se décline en plusieurs volets :

I. La sécurité des personnes tant internes qu'externes

Elle est une priorité toute l'année, pour vous et pour la BANL.

Elle repose sur 8 éléments :

1. La sécurité sur le chemin aller et retour de notre entrepôt.
2. La sécurité du travail : votre emploi peut-il s'exercer en toute sécurité, notamment avec des équipements de protection collectifs (EPC) et individuels (EPI) adaptés ?
3. La protection de la santé du travailleur : votre santé n'est-elle pas mise en danger lors de l'accomplissement de vos tâches ?
4. Les aspects psychosociaux du travail : votre charge et vos conditions de travail sont-elles gérables ?
5. L'ergonomie : votre position ou vos mouvements ne comportent-ils pas de risque de maladie physique ?
6. L'hygiène du travail : travaillez-vous dans un lieu optimal d'un point de vue hygiène ?
7. L'embellissement des lieux de travail : votre bureau, votre bâtiment, les abords etc, sont-ils agréables aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur ?
8. L'environnement : votre environnement de travail est-il adéquat pour éviter les risques dans les points précités ?

Qui s'occupe de la sécurité autour de vous ?

- L'Organe d'Administration,
- Vous-même par prudence personnelle,
- Vos collègues par solidarité et bienveillance entre bénévoles,
- Les conseillers et conseillères en prévention, parfois regroupés au sein d'un SIPP,
- Les secouristes (nous venons de diplômé 6 personnes en février 2024),
- Les responsables de la lutte contre l'incendie,
- La(es) personne(s) de confiance.

Elle est l'affaire de toutes et tous !

Depuis le début de l'année, des formations ou mises à niveau de secouristes brevetés par la Croix Rouge et de caristes ont été dispensées. On dénombre six nouveaux secouristes et six nouveaux caristes.

Toutes les personnes brevetées de la BANL ont suivi les formations requises et doivent suivre des recyclages réguliers.

II. La sécurité alimentaire

La BANL distribue quelque 2.000 tonnes de denrées alimentaires et produits d'hygiène diverse par année.

Elle se doit d'être vigilante à ce que les produits livrés aux associations et aux bénéficiaires répondent aux normes prescrites, et notamment à celles de l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA). La BANL met tout en œuvre pour garantir que les transports des denrées s'effectuent en conformité avec ces normes.

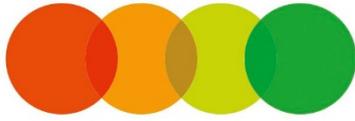
Comme vous savez sans doute, l'AFSCA est une agence publique ***et est en charge de surveiller la sécurité de la chaîne alimentaire et la qualité de l'alimentation. L'Agence est sous la tutelle du Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale.***

À la BANL, on ne badine pas avec les prescriptions. Depuis sa fondation, la banque n'a jamais connu le moindre problème sanitaire. Dans le doute, la marchandise est systématiquement déclassée.

III. La sécurité en matière administrative et de gestion

La BANL fait partie de la Fédération des Banques Alimentaires de Belgique (FBBA). Elle est donc naturellement régulièrement contrôlée par des organismes tiers qui viennent auditer les flux, la gestion des stocks, la comptabilité, la traçabilité des produits, le respect des lois sociales, la conformité des lieux, la sécurité etc.

A cet effet, l'Organe d'Administration s'attache à mettre en place des procédures destinées à maintenir un cadre ou à programmer des actions à suivre pour la bonne gestion.



« Notre but est de fournir aux professionnels et aux particuliers des solutions énergétiques durables et écologiques. »

Il y a quelques mois déjà, sous la houlette de son ancien Président, Alain Bulon, la BANL a lancé son projet pour la production électrique par panneaux solaires pour couvrir ses besoins et plus particulièrement ses besoins énergétiques pour son « groupe froid », à savoir deux grands frigos et un espace -18% pour le stockage de produits surgelés. C'est actuellement chose faite et le dispositif a été mis en production début de cette année. Un marché public avait été organisé à cet effet et c'est la société *Dauvister* qui a l'emporté.

***Dauvister*, en pole position sur les énergies renouvelables !**

La société *Dauvister*, dont le siège est implanté à Francorchamps, est aujourd'hui l'une des plus dynamiques en Région wallonne. Créée en 2007, elle a su évoluer avec son temps pour s'imposer comme la référence en matière d'énergies renouvelables.

La force d'un groupe, la proximité d'un acteur local

La société s'est associée à *Luminus* en 2015 pour se donner les moyens de ses ambitions et est devenue l'un des plus grands acteurs dans le secteur des énergies en Wallonie. *Luminus* est un important producteur d'électricité renouvelable. Numéro 1 en éolien terrestre et en hydroélectricité, il joue un rôle clé dans l'approvisionnement du pays et représente une part de marché commercial d'environ 20 %. «Notre siège social est implanté à Francorchamps, mais nous opérons dans toute la Wallonie et Bruxelles. »

Prenant soin de former régulièrement ses techniciens aux nouvelles technologies du marché, elle propose des solutions « all-in » et sur mesure photovoltaïque, bornes de recharge, et batteries.

« En faisant appel à nous, vous bénéficiez d'un réseau très large, efficace et professionnel, mais aussi de la flexibilité et de la proximité d'un acteur local. Notre objectif est de vous fournir confort et tranquillité d'esprit. Vous n'avez plus à vous soucier de votre installation : nous vous offrons plus de temps à consacrer à ce qui est important pour vous ! ».

Une équipe engagée et professionnelle

Dauvister a rejoint il y a quelques mois, sur le nouveau site de Milmort, la société *Newelec*, incontournable dans le secteur de l'électrotechnique industrielle liégeois, pour permettre à *Dauvister*, à nouveau, de grandir et offrir un service encore plus pointu aux professionnels.



Grâce au partenariat avec **Dauvister**, la **Banque Alimentaire de Namur Luxembourg** s'illustre une fois de plus dans la voie de la durabilité avec l'installation de 262 panneaux photovoltaïques

Énergie propre, Mission noble

L'énergie solaire est au cœur de cette transition vers une approche plus écologique. Les 262 panneaux photovoltaïques installés par *Dauvister* permettent à la Banque Alimentaire de Namur Luxembourg de générer sa propre électricité, réduisant ainsi son empreinte carbone tout en optimisant ses coûts énergétiques. Cette conversion vers une énergie propre est un exemple inspirant de responsabilité sociale et environnementale.


100,943 kWh ×
 
242 g CO2/kWh

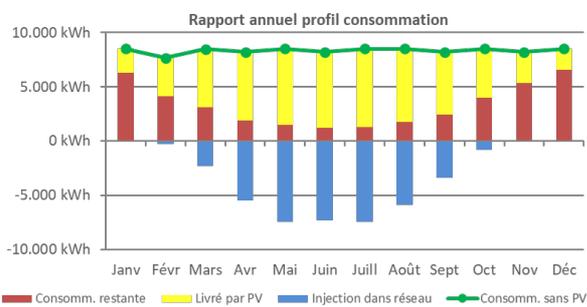
= 23 t de CO²



Impact Environnemental Positif

L'installation des panneaux solaires constitue une mesure concrète en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En produisant une électricité propre et renouvelable, la BANL réduit son impact environnemental, contribuant ainsi à la préservation de la planète pour les générations futures. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans la vision globale de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique.

Autonomie énergétique et stabilité financière



En investissant dans une source d'énergie renouvelable, la BANL prend le contrôle de sa consommation énergétique. Les économies réalisées sur les factures d'électricité peuvent être réaffectées à la mission principale de l'organisation.

Sensibilisation et Mobilisation

L'installation des panneaux photovoltaïques ne se limite pas à ses avantages pratiques. Elle agit également comme un catalyseur pour sensibiliser le public à l'importance de l'énergie propre et de la responsabilité environnementale. En montrant l'exemple, la BANL encourage d'autres organisations à suivre sa voie, créant ainsi un mouvement positif vers un avenir plus vert et plus durable.

Message de la Fédération Belge des Banques Alimentaires (FBBA)

Nourrissons la Solidarité

**Près de
214.000
bénéficiaires
ont fait appel
à l'aide de la
Fédération
Belge des
Banques
Alimentaires
en 2023.**



Pour continuer à répondre aux besoins, les Banques Alimentaires rappellent leurs priorités aux partis politiques.

Vendredi 2 février 2024

A l'occasion de sa conférence de presse annuelle, la Fédération Belge des Banques Alimentaires a présenté ses résultats chiffrés pour l'année 2023 ainsi que les perspectives à moyen terme. En 2023, quelque 214.000 personnes se sont rendues auprès des 673 associations locales affiliées aux Banques Alimentaires, soit une augmentation de 27% par rapport à 2019. Malgré l'urgence de la situation, la Fédération est parvenue à répondre à la demande grâce aux denrées reçues de l'industrie alimentaire, de la grande distribution, des criées et des collectes. Elle a aussi pu compter sur les denrées données par le Fonds social européen (FSE+) ainsi que sur le soutien financier de ses donateurs privés et publics, notamment pour acheter des vivres et aider davantage de personnes dans le besoin.

Pendant la conférence de presse, la Fédération a également réitéré les demandes formulées dans son mémorandum remis à la mi-janvier à tous les partis politiques : mettre en place des incitants afin d'encourager les entreprises à faire des dons alimentaires et étendre à 2026 et 2027 les décisions prises dans le cadre du financement du Fonds social européen (FSE+) pour 2024 et 2025.

La demande d'aide alimentaire a augmenté de 27% en 4 ans

En Belgique, les Banques Alimentaires doivent répondre à une augmentation continue de la demande d'aide alimentaire. En effet, en 2023, **214 000** personnes ont fait appel aux Banques Alimentaires pour se nourrir, contre **210 000** en 2022 (+ 2%). Depuis 2019, les Banques Alimentaires ont répondu à **une augmentation sans précédent de 27% de bénéficiaires**. Marc Mertens, Administrateur Délégué de la Fédération Belge des Banques Alimentaires, explique : « Ces dernières années, la forte hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires ainsi que la situation géopolitique ont lourdement impacté la situation financière des personnes domiciliées en Belgique. De plus en plus de familles monoparentales, de retraité(e)s et d'étudiant(e)s n'ont pas eu d'autre choix que de se rendre dans une de **nos 673 organisations affiliées** pour pouvoir se nourrir. Pas moins de 21% de nos bénéficiaires sont des mamans isolées. Un bénéficiaire sur cinq a également moins de 14 ans ». Malgré une augmentation importante du nombre de bénéficiaires, la Fédération est parvenue à distribuer la même quantité de denrées par bénéficiaire. Grâce à l'appel lancé par la FEVIA (la Fédération de l'industrie alimentaire belge) et à la baisse des prix des matières premières, le volume total de **denrées offert par l'industrie alimentaire a atteint 5692 tonnes**, soit 16% de plus qu'en 2022. Le volume de nourriture reçu de la **grande distribution a, quant à lui, également augmenté de 7,7%** en 2023 (7.779 tonnes). De plus, la Fédération Belge des Banques Alimentaires a reçu 8.169 tonnes de vivres via le Fonds social européen (FSE+). Toutefois, afin de répondre à la demande croissante d'aide alimentaire, la Fédération a dû **acheter 1311 tonnes de nourriture** (+3,2% par rapport à 2022 et + 65% par rapport à 2020). « Malgré les denrées que nous recevons, depuis 2020, nous sommes tout de même contraints d'acheter de plus en plus de nourriture », ajoute Marc Mertens. Au total, les Banques Alimentaires sont parvenues à distribuer **23571 tonnes** de denrées en 2023 (+2% par rapport à 2022). Cela représente **47 millions de repas**, soit l'équivalent de **4 repas par semaine par bénéficiaire**. La Fédération demande la mise en place d'incitants pour encourager les entreprises à faire des dons alimentaires

Dans la perspective des élections fédérales et régionales qui se tiendront en juin, la Fédération Belge des Banques Alimentaires a remis à la mi-janvier un **mémorandum** à tous les partis politiques.

Ce document met en lumière un certain nombre d'éléments qui entravent le fonctionnement durable des Banques Alimentaires. Actuellement, les entreprises qui envisagent de donner des aliments ne sont autorisées à le faire que dans les 15 jours précédant la date de péremption des produits, sous peine de ne pas pouvoir récupérer la TVA. Par conséquent, dans de nombreux cas, les entreprises choisissent plutôt de vendre ces produits à très bas prix ou de les détruire, notamment pour économiser des frais de stockage. **La Fédération préconise donc la suppression de cette durée maximale.**

De plus, dans de nombreux cas, il est plus avantageux de détruire les excédents alimentaires que d'en faire don. Piet Vanthemsche, Président de la Fédération Belge des Banques Alimentaires, explique : « À titre d'exemple, les entreprises doivent payer des droits d'accise lorsqu'elles donnent des boissons non-alcoolisées alors que si elles les détruisent, elles récupèrent ces droits d'accise. De même, les taxes sur les emballages et les droits d'importation ne sont pas récupérés dans le cas d'une donation mais le sont si les produits sont détruits. **Nous appelons le Gouvernement à modifier la législation sur le régime d'accises sur les boissons non alcoolisées et de modifier les conditions de récupération des taxes** ».

Enfin, la Fédération plaide également en faveur de mesures fiscales supplémentaires pour encourager les entreprises à faire des dons de denrées aux Banques Alimentaires.

« Nous voyons apparaître des concurrents qui achètent de grandes quantités d'excédents à des prix fortement réduits pour les revendre ensuite à bas prix. Comme il n'existe pas d'incitants (fiscaux) supplémentaires à faire don de marchandises à des organisations telles que les Banques Alimentaires, les producteurs préfèrent vendre leurs excédents à des prix fortement réduits et déduire fiscalement leurs pertes. Pour assurer une égalité de traitement minimale, nous estimons légitime de soumettre les dons aux Banques Alimentaires et les ventes à des opérateurs commerciaux à des principes fiscaux similaires », explique Marc Mertens. La Fédération se réfère notamment au modèle français qui prévoit que la valeur comptable des biens offerts, en ce compris le stockage et le transport, puisse être déduite des impôts. Aujourd'hui, en Belgique, les entreprises qui donnent des produits alimentaires peuvent uniquement récupérer la TVA (6%) sur ceux-ci.

La Fédération demande au gouvernement de compenser la diminution du budget FSE+ .

L'absorption du **Fonds européen d'aide aux démunis (FEAD) par le Fonds social européen + (FSE+)** en 2024 entraînera une baisse drastique des budgets mis à disposition. Alors que la Fédération pouvait encore compter sur un budget annuel de 18 millions d'euros en 2022 et 2023, celui-ci tombera à 11,2 millions d'euros pour la période 2024-2027, dont il faudra déduire 7% supplémentaires pour les mesures d'accompagnement.

Cela signifie une baisse du volume d'achat d'environ 3000 tonnes sur une base annuelle, soit 13% du volume total. « Bien que le gouvernement fédéral prévoie de compenser la réduction importante de l'aide européenne via le FSE+ en 2024 et 2025, la situation reste très incertaine pour la suite. Nous devons probablement raboter fortement les budgets mis à disposition pour l'achat de denrées alimentaires. Nous demandons donc que la compensation prévue pour 2024 et 2025 soit étendue aux années suivantes. Nous souhaitons enfin que des enveloppes structurelles soient prévues pour l'achat de denrées alimentaires », note son Président, Piet Vanthemsche.

Les Banques Alimentaires : une plus-value sociale et économique importante .

En 2023, 60% des denrées distribuées par les Banques Alimentaires provenaient d'excédents ou d'inventus et ont donc échappé au gaspillage alimentaire. Afin de s'engager davantage dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, les Banques Alimentaires demandent aux gouvernements fédéral et régionaux de mettre en place des initiatives pour que les denrées soient mises à disposition des personnes dans le besoin et qu'elles ne soient pas transformées en produits pour animaux ou de moindre valeur. Ces initiatives encourageraient la coopération entre les "nouvelles" plates-formes alimentaires régionales et les plates-formes alimentaires "existantes", telles que les Banques Alimentaires. Enfin, le mémorandum souligne également la valeur ajoutée sociétale des Banques Alimentaires. En 2022, chaque euro investi dans les Banques Alimentaires a apporté une plus-value sociale de près de 8 euros. Dans ce cadre, la Fédération rappelle les nombreuses opportunités d'emploi social dans les Banques Alimentaires, qui offrent non seulement une activité intéressante, mais aussi un tremplin vers un emploi régulier pour les personnes éloignées du marché du travail. La Fédération Belge des Banques Alimentaires n'est pas seule à avoir identifié des goulets d'étranglement. Les solutions qu'elle propose ont été discutées et adoptées par plusieurs autres organisations impliquées dans l'aide alimentaire.

A PROPOS DE FÉDÉRATION BELGE DES BANQUES ALIMENTAIRES

La Fédération Belge des Banques Alimentaires (FBBA) est un organe de coordination qui représente un réseau national de 9 Banques Alimentaires régionales.

Dans leur lutte contre la faim, les Banques Alimentaires distribuent gratuitement des aliments sains et variés aux personnes dans le besoin via 673 organisations locales affiliées et des milliers de bénévoles. Pour ce faire, les Banques Alimentaires font appel aux denrées alimentaires reçus via le FSE+, Fonds social européen d'une part et aux excédents mis à disposition par l'industrie alimentaire, les grandes entreprises de distribution, les criées, les collectes de vivres auprès des supermarchés ainsi que des achats personnels. Diverses actions vers le grand public complètent l'offre.

De cette manière, les Banques Alimentaires apportent également une contribution importante à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

En 2023, avec l'aide de 386 bénévoles et 34 contractuels sociaux des Banques Alimentaires et en collaboration avec des milliers de bénévoles des 673 organisations locales affiliées, 23571 tonnes de nourriture ont été collectées et distribuées à 213873 bénéficiaires par mois.

Au-delà de l'aide alimentaire, des kits d'hygiène sont également distribués tenant compte d'une demande sans cesse croissante.



Pour de plus amples informations concernant son fonctionnement :

<http://www.foodbanks.be>

<https://www.facebook.com/banquesaliment.voedselbankenbe>

Contacts presse Célia Roger cr@whyte.be +32 478 82 74 70



**Banque Alimentaire
des provinces de Namur et Luxembourg
BANL
Rue des Entrepreneurs N° 9
5020 Namur (Parc Économique Ecolys)**

Votre soutien à la Banque Alimentaire

Savez-vous que nombre d'entre nous sommes au service des plus démunis de notre grand village qu'est la citadelle et ses environs. Que des bénévoles aident journallement des familles à revenus modestes aux travers d'associations caritatives telles que la Croix Rouge, les Saint-Vincent de Paul et bien d'autres groupements bienveillants tournés vers les autres. La BANL contribue ainsi grâce aux valeurs qui animent son équipe à cette belle solidarité collective.

Parce qu'il est parfois bon de s'arrêter sur ce qui a été fait et ce qu'il reste à faire. Parce que la Banque Alimentaire a beaucoup d'ambition, mais qu'elle connaît aussi ses limites, nous avons besoin de vous pour les repousser. Dans la course à l'innovation, le partage et la solidarité, la BANL est un moteur qui carbure à l'humain. Par humain, nous entendons au-delà des bénéficiaires, mais aussi des partenaires qui soutiennent la BANL dans ses projets, nos bénévoles qui intègrent au quotidien les nouvelles réalités sociales et les besoins des plus précarisés

Par un sponsoring, un don, vous, notre partenaire, apportez votre soutien à nos actions. La BANL, c'est avant tout plus de 15 000 bénéficiaires et 50 bénévoles répartis dans plusieurs implantations, en Province de Namur et en Province du Luxembourg. Elle propose un éventail quasi complet d'aides alimentaires pour les plus démunis.

Mais la BANL, c'est aussi un ensemble de valeurs, moteur des actions de chacun au quotidien : responsabilité, agilité, solidarité, bienveillance et ouverture aux autres font de la BANL une institution sociétale ouverte et de grande qualité.

Vous vous sentez proche de ces valeurs et vous souhaitez contribuer au développement de nos actions, alors soutenez la BANL. N'hésitez pas à nous contacter au 081 / 73 22 37 ou au 0477 / 67 86 55 pour de plus amples informations.

Les participations financières peuvent être adressées à la Banque Alimentaire des Provinces de Namur et Luxembourg, BANL, au N° de compte BE75 1096 6221 0551 BIC : GKCCBEBB. Si vous avez une application bancaire sur votre téléphone, rien de plus facile, vous pouvez scanner le QR code ci-après et en deux clics effectuer le don de votre choix.

La BANL fait également partie des Institutions agréées à recevoir des dons et legs et délivrer les attestations nécessaires.

D'avance, nous vous remercions pour votre soutien. *Nourrissons ensemble la solidarité.*



Baudouin PIRET
Administrateur - Président

L'impression de cette newsletter vous est offerte par Ricoh.

RICOH
imagine. change.